



Programme AVOT OUBANIM

Parachat 'Hol Hamoèd Souccot



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants

🕒 1 HEURE

1 heure d'étude Parents - Enfants pédagogique et ludique

? 1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire où les gagnants sont publiés

🥂 1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une communauté avec des cadeaux à gagner

🎁 1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chémot, Chapitre 33 verset 12 au chapitre 34 verset 26

Le Chabbath 'Hol Hamoed, nous interrompons la lecture de la Torah pour lire un passage lié à la fête.

Entre autres, le verset 23 du chapitre 34 nous dit : "Trois fois par an, tout homme verra la face du Maître Hachem, le D.ieu d'Israël". **Trois fois par an, à Pessa'h, Chavouot et Souccot**, les hommes et les garçons ont la Mitsva de monter au Beth Hamikdach, pour y voir la présence d'Hachem se révéler d'une manière éclatante.

Pour dire "voir", le verset dit "Yéaé" au lieu de "Yiré". Il nous enseigne ainsi que non seulement les hommes viennent voir (Yiré), mais ils viennent aussi être vus (Yéaé).

Et effectivement, nos Sages disent que lors des trois fêtes, **une nuée de gloire** apparaissait au-dessus du Beth Hamikdach. Elle était très claire, limpide. Elle ressemblait à un miroir. Et lorsqu'on levait les yeux vers la nuée, on s'apercevait soi-même.

Le **Alchikh Hakadoch** remarque que ce verset a déjà été dit une première fois, au verset 17 du chapitre 23 : "Trois fois par an,

Suite en page 2



PARACHA SUITE

tout homme verra (et sera vu) la face du Maître Hachem”.

Notre verset reprend les mêmes mots, mais en ajoute deux : “Eloké Israël (le D.ieu d’Israël)”.

Selon le Alchikh, ce rajout nous enseigne une chose

extraordinaire : l’homme a été créé à l’image d’Hachem. Mais en semaine, avec ses soucis, il perd une partie de cette image, qui devrait se voir sur son visage. Et les jours de fêtes, avec l’élévation spirituelle qu’il connaît à ces moments-là, il retrouve l’intégralité de son image divine.

C’est la nuance que la Torah vient ajouter dans ce verset : en allant au Beth Hamikdash lors des trois fêtes, chacun pouvait voir sur le visage de son voisin le Tsélèm Elokim (l’image divine) qui y resplendissait.

Choul’han Aroukh, chapitr e 664

HALAKHA

Ce samedi soir, nous commençons le septième jour de Souccot. C’est un jour d’une importance capitale, qui a même un nom spécial. Il s’appelle Hocha’ana Rabba.

Bien que ce soit un jour de ‘Hol Hamoed, on se comporte ce jour-là presque comme si c’était Yom Tov. Par exemple :

- certains retirent **l’argent de leur poche** ;
- d’autres s’habillent **en blanc** comme à Kippour ;
- certains ajoutent dans la Téfila les **psaumes que l’on rajoute les jours de fêtes**.

 Les Bné Israël ont pris l’habitude de rester réveillés et d’étudier toute la nuit, ou une partie de celle-ci. Certains vont même au **Mikvé avant cette étude**, pour étudier ensuite dans une plus grande pureté (et certains retournent même au Mikvé après la veillée d’étude, avant la prière du matin).

? Pourquoi le jour de Hocha’ana Rabba est-il si important ?

À Souccot, le monde est jugé sur la pluie, et la **fin du jugement a lieu à Hocha’ana Rabba**.

Alors que chaque jour de Souccot, nous faisons un seul tour en tenant les quatre espèces à la main, à Hocha’ana Rabba on fait sept tours, en prononçant des prières et des supplications qui concernent essentiellement les pluies qui viendront cette année, qu’on espère abondantes et bénéfiques. **Toute la vie de l’homme tourne autour de l’eau.** En période de sécheresse, on ne peut pas vivre longtemps.

Le jour de Hocha’ana Rabba, en plus des quatre espèces de Souccot, on prend un **bouquet de ‘Aravot**.

Au Beth Hamikdash, on entourait ce jour-là le Mizbéa’h (l’autel) de **‘Aravot géantes**. Cette Halakha a été transmise à Moché au Sinai. Le nom Hocha’ana Rabba rappelle ces

grandes ‘Aravot. A Souccot, on n’utilise que deux ‘Aravot. Mais à Hocha’ana Rabba, on en utilise cinq, que l’on attache en bouquet.

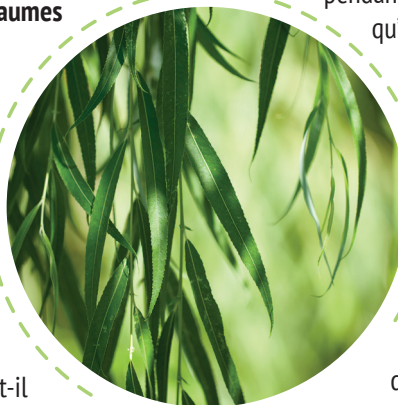
Il y a différentes habitudes concernant la manière de se comporter avec ce bouquet spécial : certains tournent avec pendant la prière, mais d’autres ne le prennent qu’à la fin de celle-ci. Si on n’a pas réussi à se procurer des ‘Aravot supplémentaires, on pourra, après avoir fait la Mitsva des quatre espèces et avoir tourné, prendre les deux ‘Aravot des quatre espèces, et les utiliser pour accomplir la Mitsva supplémentaire de ‘Arava. Bien qu’on pourrait jeter les ‘Aravot après avoir terminé la Mitsva, il faut quand même veiller à ne pas marcher dessus, ni à se comporter avec mépris envers elles. Certains ont même l’habitude de les garder jusqu’à Pessa’h, et de les brûler avec le ‘Hamets, ou de les mettre dans le four dans lequel on fabrique les Matsot.

 Au Beth Hamikdash, on prenait les ‘Aravot supplémentaires tous les jours de Souccot. Mais de nos jours, en l’absence de Beth Hamikdash :

- seules les quatre espèces sont prises pendant les sept jours de Souccot ;
- et la ‘Arava supplémentaire n’est prise qu’à Hocha’ana Rabba.

? Pourquoi spécialement à Hocha’ana Rabba ?

Car même au Beth Hamikdash, le septième jour de Souccot était particulièrement important, et on tournait **sept fois autour du Mizbéa’h**.





MICHNA

Traité Bikourim, chapitre 3, Michna 8

La Michna nous dit : "Les riches apportent leurs prémices dans des corbeilles plaquées d'argent et d'or. Et les pauvres les apportent dans des paniers tressés avec des branches de saule dont on a gratté l'écorce. Et les paniers et les prémices sont donnés aux Cohanim." Amener les Bikourim dans un panier n'est pas une option. C'est une obligation de la Torah (comme l'indique, au chapitre 26, le verset: "Et tu placeras dans un panier").

Le Rambam écrit qu'il y a une Mitsva de mettre chaque espèce dans un panier différent. Si une personne a amené toutes les espèces dans un même panier, elle a quand même accompli la Mitsva d'apporter les Bikourim, à condition qu'elle ne les ait pas amenées toutes mélangées. Elle devra placer dans le panier de bas en haut et dans cet ordre : l'orge, le blé, les olives, les dattes, les grenades et les figues. Et chaque espèce doit être séparée de l'autre (par des feuilles, par exemple). Le panier sera entouré par des grappes de raisins, qui débordront vers l'extérieur. Le Barténoura nous dit que la dernière phrase de la Michna, qui dit que les paniers sont donnés aux Cohanim, ne parle que des paniers des pauvres, car les paniers des riches étaient rendus à ces derniers.

? Pourquoi les Cohanim gardent-ils les paniers des pauvres, et pas ceux des riches ?

Il y a plusieurs réponses :

Le **Tossefot Yom Tov** dit que, puisque les pauvres amènent certainement peu de fruits, ils **donnent aussi leurs paniers**, pour donner plus d'importance à leur cadeau.

Le **Malbim** dit que **les riches ont acheté leur corbeille**, alors que les pauvres l'ont fabriquée eux-mêmes, dans l'intention d'y mettre les Bikourim. Ainsi, **la corbeille des pauvres a acquis une certaine sainteté**. Il

convient donc de la joindre au cadeau des Bikourim, et de la donner aux Cohanim.



 Cette très belle explication du **Malbim** répond à la question : pourquoi n'a-t-il pas été institué que même les riches amènent les Bikourim dans une corbeille tressée, afin de ne pas faire honte au pauvre ? Le commentaire du **Malbim** permet de répondre que **les pauvres n'ont aucunement honte d'apporter leur corbeille**. Ils sont, au contraire, **très fiers de l'avoir tressée** (et de lui avoir ainsi donné une dimension spirituelle, qui entraîne que les Cohanim la gardent) !

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 13, verset 4

Dans ce verset, le roi Chlomo déclare : "L'âme du paresseux a envie, mais elle n'obtient rien. Et l'âme du travailleur sera comblée".

Rachi explique que le paresseux a envie d'avoir tout le bien et tous les plaisirs. Mais puisqu'il ne fait rien pour les obtenir, il ne reste qu'avec ses envies. Par contre, les travailleurs (c'est-à-dire les gens droits, qui mangent à la fatigue de leurs mains) sont comblés. Car leurs efforts leur permettent d'obtenir ce qu'il faut pour combler leurs envies.

Rachi explique aussi que dans le monde futur :

- les paresseux **observeront les Talmidé 'Hakhamim** (érudits en Torah) qui ont travaillé pendant leur vie sur terre, et qui sont maintenant comblés de tous les biens possibles et imaginables ;
- alors qu'eux-mêmes, qui n'ont pas fait ces efforts, **n'auront rien**, et passeront l'éternité à convoiter l'honneur accordé aux Talmidé 'Hakhamim.

Le **Ralbag** explique que le paresseux n'a pas simplement envie de plaisirs matériels. Il a aussi envie d'acquérir un niveau spirituel élevé. Il veut avoir accès à la sagesse. Mais

Le paresseux a passé sa vie à vouloir atteindre des hauts niveaux spirituels, mais il mourra avec son envie, puisqu'il n'a rien fait pour la satisfaire. Le travailleur, par contre, a peiné pour obtenir ces hauts niveaux. Et dans le monde futur, il profitera pleinement de tous ces plaisirs.

sa paresse est telle qu'elle l'empêche de faire ce qu'il faut pour acquérir de tels niveaux. L'âme du travailleur (de celui qui est assidu et appliqué), par contre, acquerra tous ces niveaux et arrivera à la perfection.

Le **Malbim** nous dit qu'il ne faut pas croire que le paresseux ne fait rien parce qu'il n'a envie de rien. Au contraire ! Il a fortement envie de tous les plaisirs (physiques, matériels, spirituels). Et chez lui, cette envie est encore plus forte que chez les autres personnes. Car puisqu'il ne fait rien pour obtenir satisfaction, son envie devient de plus en plus forte. Mais **il est tellement paresseux que son corps ne lui obéit plus**. Ses mains, ses pieds et tous les autres membres ne bougent pas pour l'aider à obtenir ce qu'il veut. Et parfois son âme (qui aspire à une certaine élévation) est en opposition avec son corps (qui ne veut plus lui obéir, et qui peut même en arriver à la détruire). Le travailleur, par contre, a fait les efforts nécessaires. Et bien qu'il soit fatigué, il est complet, car il a la satisfaction d'avoir obtenu ce qu'il voulait, surtout dans le domaine spirituel.



NÉVIIM
PROPHÈTES



Ce Chabbath 'Hol Hamoed Souccot, nous lisons une Haftara qui raconte qu'avant la venue du Machia'h, Gog se présentera sur la terre d'Israël pour faire la guerre.

Mais à ce moment-là, la colère d'Hachem s'enflammera. Il y aura un très grand bruit sur toute la terre d'Israël, et toutes les créatures trembleront devant ce bruit : les poissons, les oiseaux, les animaux sauvages, les reptiles... et évidemment les êtres humains.

Les montagnes, les escaliers et les murailles s'écrouleront. Et, dans cette grande panique, les armées de Gog s'entre-tueront.

Il y aura une très forte pluie, qui ne s'arrêtera pas de tomber. Des grêlons s'abattront du ciel.

Des Midrachim racontent qu'en Égypte, au moment où Moché Rabbénou avait prié Hachem de mettre fin à la plaie de la grêle, d'énormes grêlons étaient déjà sortis du ciel.

Mais ils y sont restés suspendus. Ils ne sont ni tombés sur terre, ni retournés dans le ciel. Avant la venue du Machia'h, Hachem leur permettra de tomber. Ils tomberont sur Gog et son armée, et sur tous les peuples qui les ont accompagnés pour combattre Israël.

Hachem conclut en disant qu'Il sera grandi, sanctifié et enfin connu par tous les peuples de la terre.

Puis Il demande à Ye'hezkel de prophétiser sur tout ce qui arrivera à Gog à la fin des temps.

Au verset 11 du chapitre 39, Hachem annonce que lorsque Gog et ses soldats mourront, ils devront être enterrés par des juifs.

? Pourquoi Gog a-t-il mérité d'être enterré en terre d'Israël ?

Rachi nous rappelle un merveilleux Midrach qui parle du moment où **Noa'h a enlevé ses habits dans sa tente.**

Il a agi ainsi sous l'effet de l'alcool (il avait bu trop de vin, fabriqué avec la vigne qu'il a plantée après le déluge), mais son fils **'Ham** a appelé ses frères Chem et Yafet, pour qu'ils constatent ce spectacle et se moquent de leur père.

Chem et Yafète n'ont cependant pas agi ainsi. Ils ont apporté un drap et ont couvert la nudité de leur père, en marchant à reculons pour ne pas la voir.

En récompense de cette grande Mitsva, Chem a reçu la **Mitsva du Talith** (c'est pourquoi chaque homme juif porte un Talith lors de la prière), et Yafet (qui n'était pas, comme son frère Chem, à l'initiative de la Mitsva, mais a néanmoins participé à son accomplissement) a reçu une récompense moins grande : **le fait de pouvoir être enterré en terre d'Israël.**

Le principe de **Mida Kénéguèd Mida** (mesure pour mesure) a donc été appliqué : Yafet, en recouvrant le corps de son père, a mérité que son corps soit recouvert (en étant enterré en terre d'Israël). Or Gog est un descendant de Yafet.

Gog et ses soldats seront non seulement enterrés en Israël, mais ce sont les juifs eux-mêmes qui vont devoir les enterrer.

La Haftara nous dit que cela grandira le renom des juifs aux yeux des nations. Car comme l'explique Rachi, on n'a jamais vu des gens enterrer eux-mêmes leurs propres ennemis.

En voyant cela, les non-juifs diront : "Il n'y a pas plus miséricordieux que les Juifs !". Et cela fera évidemment un grand Kiddouch Hachem.

La Haftara continue en disant qu'on mettra des signes distinctifs au-dessus de toutes les tombes, pour que la terre d'Israël ne devienne pas un cimetière incontrôlé, dans lequel les Cohanim ne pourraient plus circuler.

Toutes les tombes seront donc bien répertoriées et recensées. Et la terre d'Israël gardera sa pureté.

Que nous puissions vivre la venue du Machia'h très prochainement !



HISTOIRE

Il est très important de **développer le sentiment de reconnaissance** que l'on éprouve envers tous ceux qui nous font du bien tout au long de notre vie.

Ce sentiment doit être ressenti non seulement envers ceux qui nous font du bien directement, mais même envers ceux qui nous en font indirectement.

Rav 'Haïm Kanievsky, de mémoire bénie, a raconté que son Rav (Rav Mikhel Yéhouda Leifkovitz) lui a dit : "Mon père (Rabbi Moché David) a réussi à me donner envie de m'élever dans l'étude de la Torah.

Une fois, lorsque je marchais avec lui dans les rues de Volozhin, un juif habitant cette ville est passé devant nous.

Mon père m'a dit : "Tu vois cet homme ? C'est un cordonnier. Un simple juif, comme moi. Et pourtant, il a mérité d'avoir un fils qui est devenu un grand érudit en Torah, et qui a même écrit un livre d'explications sur la Torah. Toi aussi, mon fils, tu pourras arriver à cela !"



Ces paroles simples et encourageantes m'ont profondément marqué. Et je n'avais plus qu'une seule aspiration : m'élever dans l'étude de la Torah."

Un jour, Rav Mikhel Yéhouda a été curieux de savoir quel était le titre du fameux livre publié par le fils du cordonnier. Et il a appris que c'était "Bé'er Ethan".

Plus tard, il a demandé à Rav Kanievsky s'il connaissait ce livre. Rav 'Haïm lui a dit : "Je l'ai dans ma bibliothèque, mais je n'ai jamais eu l'occasion de le consulter vraiment."

Rav Mikhel Yéhouda a emprunté le livre à Rav Haïm, en disant : "Je me dois d'étudier ce livre, car je suis très reconnaissant envers son auteur, puisque c'est grâce à ce que mon père m'a dit de lui que je me suis tellement élevé dans l'étude de la Torah."

Et lorsque Rav Mikhel Yéhouda a rendu le livre à Rav 'Haïm, celui-ci lui a dit : "Maintenant, c'est à moi d'étudier dans ce livre. Car je suis aussi très reconnaissant envers son auteur, puisque c'est grâce à lui que j'ai pu avoir un Rav de votre envergure !"

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Ramban (Na'hmanide) nous enseigne :
"Je vais expliquer en quoi consiste agir avec humilité : tu dois toujours parler de manière douce. Considère tout le monde comme étant plus grand que toi." (Iguéret Haramban)

CAS DE LA SEMAINE

Réouven entend une parole médisante sur l'un de ses camarades, Gad, devant toute la classe et en présence de Gad, qui acquiesce d'un signe de tête.

QUESTION

Réouven peut-il croire ce propos ?



Réponse

Réouven n'a pas le droit de croire les propos dénigrants sur Gad, même en sa présence. Le fait que Gad acquiesce et ne nie pas cette médisance à son encontre ne retire rien à l'interdiction de croire du Lachone Hara'.





Question

GUEMARA

Chimon et sa classe partent ce matin en sortie. À l'heure prévue, le car qui doit les transporter arrive et tous les enfants de la classe y accourent pour avoir la meilleure place.

Chimon trouve une place qui lui convient et au moment de s'asseoir, un autre enfant, Hillel, le pousse et lui prend sa place.

Chimon lui demande de la lui rendre, mais en vain. La situation s'envenime jusqu'au moment où Hillel donne une claque à Chimon.

Ce dernier, honteux et très énervé, lui rend la

monnaie de sa pièce et le blesse au bras. Une fois les esprits calmés, Hillel demande à

Chimon de lui payer tout ce qu'un homme qui blesse autrui doit payer (à savoir la dévaluation de la valeur de la personne, les frais médicaux, la honte etc...).

Ce à quoi rétorque Chimon : "C'est toi qui a commencé avec les coups, tu croyais quand même pas que j'allais rester les bras croisés, il est évident qu'en me frappant, j'allais te rendre coup pour coup, tu l'as fait donc fait à tes risques et périls".



Chimon doit-il payer à Hillel les frais liés aux coups qu'il a reçus ou, puisque c'est Hillel qui a commencé, Chimon en est exempté ?

A toi !



- Baba Kama 83b Michna.
- Choul'han Aroukh ('Hochen Michpat) chapitre 421 paragraphe 13, ainsi que le Sma alinéa 24.
- Taz sur le Choul'han Aroukh.
- Ba'h (sur le Tour 'Hochen Michpat chapitre 421) paragraphe 19.

RÉPONSE

Le Choul'han Aroukh nous apprend que quelqu'un qui frappe autrui pour se défendre n'est pas responsable des dommages qu'il lui cause. Toutefois, dans notre cas où ce n'est pas pour se protéger qu'il a frappé mais seulement pour venger son amour-propre, nous trouvons une discussion entre les décisionnaires : selon le Sma, même dans ce cas, Chimon est exempté. Par contre, le Ba'h et le Taz sont d'avis que seulement quelqu'un qui frappe pour se défendre sera exempté, mais non si les coups n'ont été donnés que pour sauver son honneur, ou par vengeance. En résumé, selon le **Sma, Chimon est exempté de payer** quoi que ce soit à Hillel. Selon le **Ba'h et le Taz, Chimon doit payer tous les dommages causés.**

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com